



# HABILITATION ESP

## LA DAP BOTTE EN TOUCHE

### COMMUNIQUÉ :

Le 4 mars 2022, **FO Justice** sollicitait, par courrier et lettre ouverte, les services de la DAP au sujet de la doctrine ESP et des renouvellements d'habilitations. Nous demandions l'ouverture d'un groupe de travail autour de cette thématique, afin d'ajuster la doctrine à la réalité du terrain et des besoins. Après 3 ans d'application de cette dernière, des ajustements semblaient effectivement nécessaires.

Le 14 avril 2022, le DAP nous répondait en ces termes : *« quand bien même les modalités d'évaluation pourraient faire l'objet de discussions, son principe même ne semble pas devoir être remis en cause. Mes services sensibiliseront les services déconcentrés à l'esprit du dispositif existant. »*

Le 10 février 2023, en guise d'épilogue, le DAP diffusait une note de cadrage invitant les évaluateurs à adopter **« un rôle pédagogique et d'accompagnement »** avec pour **« objectif principal le maintien de l'habilitation déjà acquise »** en affichant une posture **« bienveillante et sécurisante »**. Cette note conclue sur le fait que les éventuels retrais d'habilitations faisant suite aux recyclages ne doivent être appliqués qu'à **« des situations d'insuffisance professionnelle caractérisée ne pouvant faire l'objet d'une correction à moyen terme »**.

- **Par quels moyens formatifs et évaluatifs ?**
- **Avec quelles échéances et quelle traçabilité ?**

**Pour FO Justice, tout ceci reste bien trop nébuleux et subjectif !**

**Comment imaginer qu'un Instructeur de Sécurité Pénitentiaire ou un Directeur Interrégional accepte d'engager sa responsabilité sur une base aussi approximative ?**

Pour **FO Justice**, cette note de cadrage est loin d'être satisfaisante, pas assez précise et toujours très éloignée de la réalité du terrain et des besoins opérationnels.

**FO Justice** exhorte à nouveau les services de la DAP à ouvrir des discussions sur ce thème, avec la participation des véritables acteurs et professionnels de terrain et en s'appuyant sur les retours d'expérience de nos homologues de la Police Nationale et de la Gendarmerie.

Quant à nos petits camarades du SPS qui sortent de leur léthargie post-électorale, ils se réjouissent de cette note, allant même jusqu'à s'en attribuer la paternité, non sans une certaine fierté. Il n'en est évidemment rien. **Ce dossier est porté par FO Justice depuis plus d'un an, et les maigres évolutions obtenues aujourd'hui ne sont que le fruit de NOTRE travail... lequel continuera d'ailleurs en soutien à ces équipes !**

FO Justice – le 20 Février 2023

